

Du 3 janvier au
14 avril 2023

ETUDES SURVEILLÉES Du CE1 au CM2

La Ville de Bollène propose :
«Un cadre propice au travail»
«Aide à la demande»
«Favoriser l'autonomie»

HORAIRES

De 16h30 à 16h45 : Détente et/ou goûter fourni par la famille

De 16h45 à 17h45 : Etudes surveillées

PRÉ-INSCRIPTIONS 2ème trimestre

Du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre
2022 inclus au service Enfance et Jeunesse

TARIFS

Quotient familial	Tarif journalier par enfant
Inférieur à 396	0,75 €
De 397 à 796	1,00 €
De 797 à 1196	1,25 €
Supérieur à 1196	1,50 €

Le paiement du trimestre se fait à l'inscription
par chèque ou en espèces

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Avenue Maréchal Leclerc

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 90 40 51 79 / 04 90 40 51 15

Mail : service.jeunesse@ville-bollene.fr



Bollène



PRÉINSCRIPTIONS

Du 28 novembre au 2 décembre 2022

Pour le 2ème trimestre : du 3 janvier au 14 avril 2023

Horaires : 16h45 à 17h45 pour chacune des écoles de Bollène (à l'issue de la prise en charge de la classe après 15 minutes de détente)

Lieu de l'étude : Restaurant scolaire

NOM et Prénom du responsable :

Téléphone :

NOM et Prénom de l'enfant :

Age :

Nom de l'école : **Classe :**

Nombre de jours souhaités (De 1 à 4 jours) :

Le choix des jours ne vaut pas acceptation par le service.

Les familles seront informées de la validation partielle ou complète de leur(s) vœu(x) après traitement de la demande et en fonction des places disponibles

Mettre un chiffre de 1 à 4 par ordre de préférence

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Les inscriptions définitives avec le paiement se feront du lundi 12 au vendredi 16 décembre 2022

Le paiement du trimestre se fait lors de l'inscription et uniquement au service Enfance Jeunesse soit par chèque soit en espèces.

L'admission d'un enfant en étude surveillée est liée à une inscription dans un établissement scolaire. Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés (pièces à fournir à l'inscription).

Signature du Responsable légal 1

Signature du Responsable légal 2



Bollène